

AVIS PUBLIC

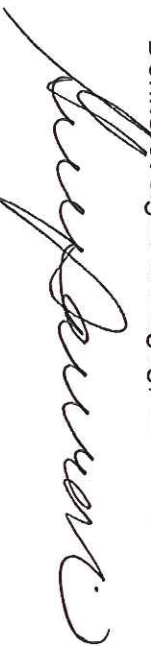
Avis vous est par les présentes donné par le soussigné, secrétaire-trésorier de la Municipalité Régionale de Comté de Memphrémagog, que le conseil, à une assemblée régulière tenue à la salle du Conseil du Centre administratif de la MRC de Memphrémagog le 12 décembre 2012, a adopté un règlement, à savoir :

RÈGLEMENT NUMÉRO 13-12

Règlement établissant la contribution financière des municipalités locales de la Municipalité régionale de comté de Memphrémagog au centre local de développement agissant sur le territoire de la MRC pour l'exercice financier 2013.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance de ce règlement en se rendant au bureau du secrétaire de sa municipalité ou au bureau du secrétaire-trésorier de la MRC de Memphrémagog, 455, rue MacDonald, Magog, Québec, durant les heures d'ouverture.

Donné et signé à Magog, ce 19 décembre 2012.



Guy Jauron
Secrétaire-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION (règlement 13-12)

Je, soussigné(e), Paul Conway adjoint, secrétaire-trésorier(ère) /
greffier(ère) de la municipalité de Comté de Hastings, certifie avoir publié
l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le conseil,
le 21 décembre 2013, entre 9 et 19 heures.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 21 décembre 2013.

Signature :

